



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS AUX ACTIONNAIRES LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2014

I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2014

Au 30 avril 2014, BURELLE SA détient 96 224 actions propres, soit 5,19 % du capital social, réparties comme suit :

2 709 actions	Contrat de liquidité AMAFI
93 515 actions	Croissance externe

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital social de la Société,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital soit 185 331 actions de 15 euros de valeur nominale chacune.

Au 30 avril 2014, Burelle SA détenait 96 224 actions propres. Compte tenu de la détention de ces actions, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme est de 89 107.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions, net de frais ne pourra, excéder 106 928 400 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 1 200 euros tel que prévu dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la sixième résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014, soit jusqu'au 2 décembre 2015.

V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme de rachat (période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013) :

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 315 actions
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 ^{er} janvier 2013	101 820 actions 5,49 % du capital
Informations cumulées depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date du 31 décembre 2013 :	
Nombre de titres vendus en 2013	11 208 actions
Prix moyen de vente	350,35 €
Nombre de titres achetés en 2013	6 000 actions
Prix moyen de vente	323,48 €
Nombre de titres transférés en 2013	-
Nombre de titres annulés en 2013	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2013	96 612 actions 5,21 % du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 853 315 actions
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2013	7 420 019 euros
Valeur de marché du portefeuille (sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2013 s'élevant à 566 euros)	54 682 392 euros